

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS

-----  
Communauté de Communes  
Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

-----  
Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Prise en charge entrées  
piscine pour les ALSH

Date de convocation :

05 juin 2023

Date de séance :

13 juin 2023

Date d'affichage :

19 juin 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 36

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de la CCNS à PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

*Etaient présents :*

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, BRIAU, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE.

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, PHILIPPE, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, LOUETTE,

*Etaient absents, excusés :*

Mme CAPRON, DE ALMEIDA, LICOUR

Mrs LEITAO, GOURGUECHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, DELATTRE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D. LEBLANC JM.

M LEITAO donne pouvoir à M DUFRENOY

M PARMENTIER donne pouvoir à M HENRY

M GROSSEL donne pouvoir à Mme ALEXANDRE

M DUCROTOY donne pouvoir à Mme CERNEY

Secrétaire de séance : M PINCHON

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Le Président, dans le cadre de la compétence enfance de la Communauté de Communes, propose de prendre en charge les entrées au centre aquatique intercommunal pour les enfants fréquentant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la CCNS. La société Equalia facturera ainsi à la CCNS les entrées à hauteur de 2,50 € par billet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- autorise la prise en charge financière des entrées au centre aquatique intercommunal pour les enfants fréquentant les ALSH de la CCNS
- autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 19 juin 2023 et de sa publication le 19 juin 2023.

